

REPUBLIQUE TOGOLAISE

TRAVAIL- LIBERTE – PATRIE

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU DIALOGUE SOCIAL

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)



Termes de référence (002)

Pour la réalisation d'un MOOC de formation en ligne «réussir son projet de mobilité professionnelle en Afrique de l'Ouest (Cap-Vert, Ghana, Mauritanie, Sénégal Togo) au profit des Migrants

Janvier 2021

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Travailler à l'étranger est l'option régulièrement choisie par bon nombre de demandeurs d'emploi de nos jours. Les difficultés à s'insérer sur le marché de l'emploi national, la recherche d'un mieux-être... sont autant de raisons qui poussent les jeunes chercheurs d'emploi à tourner leur regard vers l'étranger. Leur principale destination est souvent les pays de la sous-région et de l'Europe. Malheureusement, nombreux sont ceux parmi eux qui empruntent des voies peu recommandées ou migrent dans des conditions de vulnérabilité.

Nul n'ignore les conséquences néfastes des migrations clandestines notamment les pertes en vie humaines (naufrages en mer, les difficultés liées à la traversée du désert, les tueries par des organisations criminelles). Ces conséquences qui sont d'importantes pertes pour les familles et le pays peuvent être limitées à travers des conseils et l'accompagnement des candidats ayant des projets de migration à travers des structures ou institution ayant reçu mandat des pouvoirs publics.

Ainsi l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) l'un des missions est de traiter toutes les questions liées à la mobilité de la main d'œuvre au plan national et international a mis en place une unité en place pour informer, conseiller et accompagner les candidats à la migration pour une migration régulière respectueuse des lois et règlements. Cette unité fait aussi la prospection à l'international et appui également les entreprises nationales et internationales dans le recrutement de la main d'œuvre.

Malgré les prestations de cette unité dans l'accompagnement des candidats, les efforts restent à faire pour aider les candidats à mieux construire leur projet professionnel afin de le réussir.

Ainsi il est prévu de réaliser la création de contenus en ligne «réussir son projet de mobilité professionnelle en Afrique de l'Ouest», pour servir d'outil de référence et de formation aux futurs candidats à la migration professionnelle dans la sous-région Ouest africaine particulièrement au Cap Vert, au Ghana, en Mauritanie, au Sénégal et au Togo.

II- OBJECTIF GENERAL

Le projet a pour objectif de rendre disponible un Mooc «réussir son projet de mobilité professionnelle en Afrique de l'Ouest » en ligne sous forme d'atelier ou de cours dédié pour permettre aux futurs migrants de mieux construire leur projet de départ.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES

De façons spécifiques, il s'agit d'appuyer les futurs candidats à la migration professionnelle à :

1. Evaluer leurs capacités à émigrer dans les pays Ouest africaine notamment : le Cap Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo;
2. Mieux élaborer leur projet de migration professionnelle ;
3. Disposer de connaissances indispensables sur le pays de destination pour la réussite de leur projet;
4. Connaître les règles de recrutement, les organismes d'accompagnement des migrants et les lois en vigueur sur l'accueil et le recrutement des ressortissants étrangers ;
5. Connaître les moyens légaux favorables dans la sous-région à leur projet de migration.

IV- RESULTATS ATTENDUS

Au terme du projet, les résultats suivants sont attendus :

1. Les futurs porteurs de projet de mobilité professionnelle évaluent leurs capacités à émigrer dans les pays Ouest africaines notamment : le Cap Vert, le Ghana, la Mauritanie, le Sénégal et le Togo ;
2. Les futurs candidats à la migration professionnelle élaborent mieux leur projet de mobilité ;
3. Les candidats disposent de connaissances indispensables sur le pays de destination pour la réussite de leur projet ;
4. Les candidats connaissent les règles de recrutement, les organismes d'accompagnement des migrants et les lois en vigueur sur l'accueil et le recrutement des ressortissants étrangers,
5. Les candidats connaissent les moyens légaux favorables dans la sous-région à leur projet.

V- CONTENU DU MOOC

La mobilité professionnelle peut être abordée sous la forme d'ateliers et/ou de cours dédié, idéalement plus généraliste et avec un volet spécifique sur l'Afrique de l'Ouest.

C'est un appui méthodologique qui permet de passer en revue l'ensemble des questionnements qu'un potentiel migrant doit avoir et surtout pondérer pour faire aboutir son projet de départ.

Le contenu doit être développé en Français et en Anglais.

A. Capacité à migrer (Processus de départ)

La notion de capacité à migrer fait référence à un ensemble de potentiels à avoir pour pouvoir mettre en œuvre son projet de départ. Pour ce faire, le Mooc doit proposer plusieurs séquences allant de :

- Séquence : Identification de ses compétences via son parcours professionnel ;
- Séquence : La faisabilité du projet ;
- Séquence : Ses centres d'intérêts et la connaissance de sa destination future ;
- Séquence : L'existence ou pas projet professionnel et d'un plan d'action.

B. C'est quoi mon projet de mobilité (5 pays dans notre cas)

La notion de projet mobilité professionnelle doit faire référence à un ensemble d'actions que le migrant souhaite mettre en place pour atteindre un objectif.

- ☞ Cela suppose qu'il a un métier cible ;
- ☞ Un secteur professionnel où il souhaite travailler ;
- ☞ Une connaissance des exigences dans le métier cible (formation, compétences, expériences, langue, diplôme, etc.)
- ☞ Identification de l'adéquation ou l'inadéquation entre métier cible/ exigence de la profession ;
quelles actions à mettre en place (formation, stage, recherche d'emploi)

Cette seconde partie du Mooc doit permettre au futur migrant de bien poser son projet et d'identifier ses atouts, ses forces et ses faiblesses. Et éventuellement réfléchir à une réorientation professionnelle.

C. Ma connaissance de la cible

Cette partie du module doit permettre de questionner ses connaissances sur le pays cible (langue locale, religion, activités économiques, population, système politique, etc.). Pourquoi choisir de migrer dans ce pays plutôt qu'un autre.

- ☞ Quelles sont les régions qui offrent le plus d'opportunités ?
- ☞ Est-ce que j'ai des connaissances, de la famille dans le pays cible ?
- ☞ Conditions d'accès au marché du travail ?
- ☞ Les règles d'embauche dans le pays cible ;
- ☞ Ma connaissance du pays cible ;
- ☞ Une éventuelle réorientation professionnelle après la migration sur les métiers en tension dans le pays d'accueil.

D. Les moyens légaux pour partir

- ☞ Cette dernière partie du Mooc traitera des accords et conventions régionales existants entre le Togo et les pays de la sous-région sur la mobilité professionnelle des travailleurs (accord de la CEDEAO) ; les organismes qui recrutent de manière légale des travailleurs étrangers dans la sous-région ?
- ✚ Présentations des acteurs de l'intermédiation établis légalement pour faciliter la mobilité de la main d'œuvre dans la sous-région : Les services publics d'emploi, les cabinets privés de placement, les agences de recrutement des grands groupes, etc.
- ✚ Qui prend en charge mes frais de déplacement en cas d'un recrutement à l'international ?
- ✚ Quels sont mes relations avec le consulat de mon pays d'origine ?

VI- MISSIONS DU SOUMISSIONNAIRE

Il est attendu du soumissionnaire, la réalisation d'un Mooc en audio-visuel et en texte et de son intégration au portail mobilité professionnelle de l'ANPE.

VII- METHODOLOGIE

Le soumissionnaire adoptera une méthodologie articulée en trois :

- d'abord la présentation et validation par l'ANPE et Migr'Actions du chronogramme d'activités et de la maquette des différentes versions de l'outil
- ensuite la collecte d'informations suivie de la rédaction du contenu du Mooc à soumettre à l'ANPE et le Chef projet Migr'Actions pour validation ;
- enfin la réalisation de l'audio-visuel dans le standard convenu à la commande suivie de validation par l'ANPE et le chef de projet Migr'Actions.

Il devra proposer Il proposera les solutions techniques adaptées pour le bon fonctionnement de l'outil numérique de formation.

NB : le prestataire doit s'informer de la technologie utilisée dans la mise en place du portail mobilité professionnelle pour concevoir le Mooc.

VIII- DUREE DE LA CONSULTATION

La durée de mise en œuvre de l'action est de 60 jours à partir de la validation du chronogramme des activités et du schéma conceptuel des moocs par le bénéficiaire et des attendus de la mission.

Cette durée peut se répartir à titre indicatif comme suit :

- 15 jours pour la collecte d'information ;
- 5 jours pour la rédaction et conception des capsules de formation ;
- 20 jours pour l'intégration SI de la solution
- 3 jours pour la présentation, amendement et la validation du texte ;
- 10 jours pour le montage audio-visuel ;
- 7 jours pour présentation, amendement, correction et validation.

IX- DISPOSITIONS PRATIQUES (IMPORTANT)

En raison de la situation de pandémie mondiale covid-19, le soumissionnaire enverra son dossier de candidature en deux versions via le canal numérique à l'adresse électronique suivante : anpetogo@anpetogo.org et à Edinam Koffi ADZINYO [koadzinyo@gmail.com/](mailto:koadzinyo@gmail.com) . La version originale du dossier de candidature en format papier doit nous parvenir avant le versement de la première tranche de démarrage en cas d'accord.

Le dossier de candidature doit comporter : une offre technique assez descriptive de la solution technique intégrant un calendrier de mise en œuvre + une offre financière + quelques références (lien vers des prototypes déjà réalisés)

Le soumissionnaire doit indiquer dans son offre les solutions de maintenance, hébergement de l'application après la livraison pendant au moins 6 mois NB (faire la maintenance du mooc pendant 4 ans avec possibilité de contrat entre l'ANPE et le consultant)

X- BUDGET DISPONIBLE :

Le budget total de l'action est de 20000 euros soit 13076834, 71 Fcfa pour la réalisation des 3 moocs